Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20260324-D2026_6-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2026/6
Séance du 20 mars 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	10	16 mars 2026
Votants	11	

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Nicolas BATHELLIER, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. René TRELLU	**Présence**	
Mme Carole CHAPPE	**Présence**	
M. Jean-Marie TASSEL	**Présence**	
Mme Andréa CATOIS	**Présence**	
M. Quentin PERIAUX	**Présence**	
Mme Sabrina CHEVALIER	**Présence**	
M. David CHARLES	**Présence**	
Mme Tiphanie FLAUX	**Présence**	
M. Dominique BESNARD	**Présence**	
M. Nicolas BATHELLIER	**Présence**	
Mme Christelle CLOAREC	**Absence excusée**	**Pouvoir à Nicolas BATHELLIER**

Secrétaire de Séance : Mme Sabrina CHEVALIER

OBJET : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025)

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Considérant que le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors opérations d'ordre) en dépenses d'investissement, est de 138 609 €,
Considérant qu'il est possible d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 34 652,25 €, soit 25 % de 138 609 €.
Considérant la proposition de répartition suivante :

Chapitre budgétaire	Crédits ouverts en 2025	Crédits ouverts avant vote du BP 2026
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	5 000 €	4 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	90 113 €	30 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** la proposition exposée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. René TRELLU



Le secrétaire de séance
Mme Sabrina CHEVALIER

